

# CAHIERS DES CHARGES DES DISPOSITIFS QUALIFIANTS

*Les dispositifs Baccalauréat 1 an (professionnel ou technologique) et les Modules de réparation à l'examen par l'alternance (MOREA) sont des actions destinées à apporter aux jeunes non qualifiés un diplôme professionnel ou technologique grâce à une organisation pédagogique différenciée et adaptée aux difficultés spécifiques rencontrées par les candidats.  
L'ouverture de ces dispositifs est conjoncturelle et soumise à l'appel à projets MLDS.*

## I. LES BACCALAUREATS 1 AN.

### **Public :**

Jeunes volontaires ayant un double échec au baccalauréat général ou technologique et souhaitant préparer un bac professionnel ou technologique.

### **Procédure :**

Elle est applicable dans toute l'académie par les acteurs locaux sous la responsabilité de la D.A.S.E.N en la personne de l'IEN IO.

#### **1. Identification des candidats éligibles**

Elle se fait en partenariat entre les CIO concernés et les lycées du bassin, voire interbassins. Cette identification a lieu après les résultats du baccalauréat (soit échec total après le 1er groupe d'épreuves, soit échec après les épreuves de rattrapage).

#### **2. Information collective**

Les lycées adressent aux jeunes identifiés une invitation à une information collective. Cette information est organisée conjointement par le CIO du district / bassin et les établissements supports d'une formation bac 1 an.

Elle a lieu pendant la semaine des résultats du baccalauréat en juillet. Le cas échéant une nouvelle séance peut avoir lieu la dernière semaine d'août.

Elle consiste à expliquer ce dispositif, à en faire comprendre les intérêts et à évoquer les contenus, les méthodes, les débouchés... Elle permet de repérer les jeunes vraiment intéressés par ce dispositif qui, à ce moment-là, se déclarent volontaires.

#### **3. Entretien individuel**

Les jeunes volontaires sont alors reçus individuellement par des représentants du CIO du district / bassin et de l'établissement qui propose cette formation.

#### **4. Constitution du dossier d'admission**

Un dossier spécifique académique est rempli lors de l'entretien. Il sera accompagné des documents essentiels que sont :

- La lettre de candidature précisant motivation et objectifs,
- Le CV,
- Les bulletins trimestriels des classes de Terminale,
- Le relevé des notes obtenues au baccalauréat.

**Ce dossier facilite l'étude des candidatures, sert de support aux propositions de parcours et à l'affectation.**

## **5. Affectation par le D.A.S.E.N**

Tous les dossiers ainsi constitués, correspondant aux jeunes candidats à un bac 1 an, sont adressés à l'IEN IO du département. C'est l'IEN IO qui, en fonction des données contenues dans le dossier et des places offertes, proposera à l'Inspecteur d'Académie d'affecter tel ou tel candidat.

## **6. Notification**

Lorsqu'un jeune est affecté, il reçoit de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) une notification dont la copie est adressée à l'établissement support du baccalauréat 1 an, et au lycée d'origine qui doit assurer le suivi de ses élèves.

**Cette notification d'affectation doit être suivie des inscriptions d'usage.**

### **Prise en charge pédagogique :**

Elle doit être organisée avant l'arrivée des élèves.

#### **1. Accueil**

Les jeunes affectés dans l'établissement pour une formation en bac 1an sont des élèves au parcours souvent chaotique et qui ont été déstabilisés par des échecs répétés.

L'accueil au sein de l'établissement revêt, dans ces conditions, un aspect particulièrement important qui va conforter ou non le choix de chacun. Il faut donc bien les encadrer et être vigilant à ne pas heurter par des discours trop tranchés.

L'objectif de cet accueil est de faciliter l'intégration des élèves dans un monde nouveau pour eux.

#### **Cela nécessite :**

- La présentation des locaux, des équipes pédagogiques et éducatives,
- Une explication sur l'organisation de l'établissement et de la formation,
- Un échange sur les attentes des enseignants et sur le vécu des jeunes afin d'adapter les attitudes et les contenus.

#### **2. Positionnement et individualisation**

Ces élèves, aux origines scolaires et aux cursus différents, constituent un groupe aux besoins hétérogènes.

Une évaluation diagnostique est indispensable pour évaluer les acquis de chacun des élèves, et surtout mettre en place les stratégies pédagogiques ainsi que les contenus nécessaires à l'objectif visé.

Cette évaluation diagnostique permettra, par ailleurs, le positionnement pour la demande de dérogation à l'obligation statutaire d'un cursus habituel.

Les outils d'évaluation diagnostique, de positionnement et d'individualisation sont à réaliser par les équipes. Les corps d'inspection peuvent aider dans cette démarche qui doit aboutir à la construction de parcours individualisés pour ces élèves accueillis en formation professionnelle.

#### **3. Moyens**

Les moyens attribués par le rectorat pour faire fonctionner cette classe sont des moyens qui permettent d'assurer :

- Le face à face pédagogique,
- Le suivi de période de formation en milieu professionnel,
- Les heures de coordination.

Les établissements qui offriront un tel dispositif seront accompagnés dans la mise en œuvre par un membre de l'équipe ressource académique et un IEN ET.

## **II. MOREA (MOdule de Repréparation à l'Examen par Alternance)**

*Cette action est conjoncturelle : elle nécessite un nombre suffisant de jeunes ayant échoué à l'examen et l'impossibilité pour eux d'accéder à des places vacantes. Le recrutement est à l'échelle du BEF. Une action MOREA peut préparer à plusieurs diplômes.*

### **Public**

Pour les élèves du Bassin d'Education et de Formation ayant échoué à un examen professionnel (CAP, BAC PRO) la priorité est le doublement. Toutefois, pour les jeunes ayant peu de matières à repasser, le MOREA peut être une solution.

### **Objectif**

Représenter un examen professionnel sous statut scolaire avec la possibilité de conserver le bénéfice des notes au-dessus de la moyenne. Seules les disciplines échouées sont repréparées.

### **Calendrier**

L'établissement souhaitant ouvrir un MOREA doit répondre à l'appel à projets MLDS dont le document de cadrage et le formulaire de réponse sont publiés sur PARTAGE et sur le site de la MLDS.

Un courrier présentant la procédure accompagnée de la fiche projet spécifique au MOREA est adressé fin août aux responsables FOQUALE avec copie aux directeurs du CIO et aux chefs d'établissement.

Un représentant de l'équipe académique MLDS et un inspecteur de l'enseignement technique se rendent dans l'établissement en septembre pour aider à la construction de l'action et proposer les moyens afférents à sa mise en œuvre.

**L'action est ouverte courant octobre et se déroule jusqu'à la date de l'examen.**

### **Organisation**

Un parcours de formation est établi pour chaque candidat en prenant en compte les résultats, selon des modalités pédagogiques individualisées. L'alternance en entreprise représente au moins 50 % de la formation. L'enseignement général est assuré au sein de l'établissement porteur du projet et les enseignements professionnels dans les établissements d'origine des élèves. Les enseignants peuvent provenir de différents établissements. Il est important qu'ils soient familiers des phénomènes de décrochage scolaire.

### **Examens**

Les élèves de MOREA sont élèves à part entière de l'établissement. Leur inscription aux examens s'effectue dans les mêmes conditions que les autres élèves et autorise leur accès aux mêmes modalités de passation.

#### **La forme progressive de passage de l'examen :**

Le candidat échelonne sur plusieurs sessions le passage des épreuves ou sous-épreuves. Il précise à chaque session celles qu'il souhaite passer.

Se référer à la circulaire annuelle relative aux inscriptions aux baccalauréats professionnels (parution en octobre de chaque année).

### **Post Bac.**

L'inscription dans PARCOURSUP est recommandée pour tous les élèves, y compris ceux qui visent un contrat en alternance.